

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Said-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun



Délibération n° 11-01 du 30 janvier 2020

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHÉ DE FOURNITURE DE VACCINS, RÉPARTI PAR LOTS, POUR LES CENTRES DE VACCINATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R2124-2 1°, R2123-1 2°, et R 2162-2 al 2,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L3111-1 à L3111-11 et L3112-3,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché à bons de commande de 4 ans, décomposé en quatorze lots, pour la fourniture et la livraison de vaccins dans les conditions suivantes : les lots 1 à 9 feront l'objet d'un appel d'offres ouvert et les lots 10 à 14 d'une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 2° dit « petits lots » ;

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un accord cadre mono-attributaire dont les seuils sont :

- lot 1 : Vaccin tétravalent diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, dosage fort, rappel à l'âge de 6 ans
Montant minimum : 280 000 euros HT – 285 880 euros TTC
Montant maximum : 1 120 000 euros HT – 1 143 520 euros TTC
- lot 2 : Vaccin BCG
Montant minimum : 700 000 euros HT – 714 700 euros TTC



Montant maximum : 2 100 000 euros HT – 2 144 100 euros TTC

- lot 3 : Vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole
Montant minimum : 320 000 euros HT – 326 720 euros TTC
Montant maximum : 1 280 000 euros HT – 1 306 880 euros TTC
- lot 4 : Vaccin pentavalent contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite-haemophilus B conjugué
Montant minimum : 60 000 euros HT – 61 260 euros TTC
Montant maximum : 240 000 euros HT – 245 040 euros TTC
- lot 5 : Vaccin tétravalent contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, primo-vaccination
Montant minimum : 80 000 euros HT – 81 680 euros TTC
Montant maximum : 320 000 euros HT – 326 720 euros TTC
- lot 6 : Vaccin contre l'hépatite B adulte/adolescent
Montant minimum : 60 000 euros HT – 61 260 euros TTC
Montant maximum : 240 000 euros HT – 245 040 euros TTC
- lot 7 : Vaccin trivalent contre le DTP (diphtérie, tétanos et polio) à dosage réduit
Montant minimum : 30 000 euros HT – 30 630 euros TTC
Montant maximum : 120 000 euros HT – 122 520 euros TTC
- lot 8 : Vaccin primo-vaccination et rappel nourrissons contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-hépatite B-poliomyélite-infections à Haemophilus influenzae type B
Montant minimum : 1 700 000 euros HT – 1 735 700 euros TTC
Montant maximum : 5 100 000 euros HT – 5 207 100 euros TTC
- lot 9 : Vaccin papillomavirus humain 9 valent (type 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52,58) (recombinant, absorbé)
Montant minimum : 50 000 euros HT – 51 050 euros TTC
Montant maximum : 200 000 euros HT – 204 200 euros TTC
- lot 10 : Vaccin test tuberculiques
Montant minimum : 10 000 euros HT – 10 210 euros TTC
Montant maximum : 40 000 euros HT – 40 840 euros TTC
- lot 11 : Vaccin contre la fièvre typhoïde
Montant minimum : 3 500 euros HT – 3 574 euros TTC

Montant maximum : 14 000 euros HT – 14 294 euros TTC

- lot 12 : Vaccin contre l'hépatite A enfant

Montant minimum : 20 000 euros HT – 20 420 euros TTC

Montant maximum : 80 000 euros HT – 81 680 euros TTC

- lot 13 : Vaccin contre l'hépatite A Adulte

Montant minimum : 20 000 euros HT – 20 420 euros TTC

Montant maximum : 80 000 euros HT – 81 680 euros TTC

- lot 14 : Vaccin contre l'hépatite B enfant

Montant minimum : 20 000 euros HT – 20 420 euros TTC

Montant maximum : 80 000 euros HT – 81 680 euros TTC ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les marchés correspondants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.